

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

03 AVRIL 2023

Heure : 19H00 / 21H15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes M.Grangeon, C.Jaubert, C.Lafond

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq, T.Parin

Secrétaire de mairie :

Mme E.Charmot

Excusés : Mmes N.Bretin, (donne pouvoir à M. A.Vallet)

Absents :**Points abordés selon ordre du jour :**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

Avant séance, M. le maire fait part de la méthode de préparation du budget prévisionnel 2023 :

Mme Charmot a présenté une première version du budget prévisionnel qu'elle a présenté lors d'une 1^{ère} réunion à M. L.Bianchi (1^{er} adjoint) et à M. le maire puis lors d'une 2^{nde} réunion avec Monsieur Alexis Vioux, conseiller en gestion publique de la Direction Générale des Finances Publiques.

1 / Délibération sur le compte gestion et le compte administratif de 2022 de la commune : Assainissement :

Mme E.Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte de gestion du receveur public et le compte administratif 2022, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

Le bilan comptable de fin d'exercice se présente ainsi :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 11.128,42 €

Recettes : 14.037,36 €

Excédent : 2.908,94 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 9.987,32 €

Recettes : 9.929,98 €

Déficit : 57,34 €

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion 2022.

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

Le compte administratif 2022 est présenté au Conseil municipal chapitre par chapitre. Les montants sont identiques à ceux du compte de gestion.

M. L.Faraut, doyen de la séance, soumet le compte administratif au vote.

Votants = 9

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif 2022.

2 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2022 Assainissement :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2022 sont à inscrire sur 2023 de la façon suivante :

- **Fonctionnement :**

Recettes :

Résultat de l'exercice : 2.908,94 €

Report (002 en 2022) : 1.042,87 €

Résultat à affecter : 3.951,81 €

- **Investissement :**

Dépenses : déficit article 001 : 57,34 €

Report (001 en 2021) : -1.681,32 €

Besoin de financement : - 1.681,32 €

Affectation du résultat : 1.681,32 € (titre 1068 en 2023)

Report en fonctionnement : 2.270,49 € au 002 en 2022

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2022.

M. le maire remercie l'agent technique pour l'organisation régulière de l'entretien de la station d'épuration et des deux pompes et des très bons résultats validés dans le rapport annuel de fonctionnement réalisés par le service départemental.

Une provision est affectée pour le remplacement d'une pompe de relevage.

3 / Délibération portant sur le budget prévisionnel Assainissement 2022 :

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget prévisionnel Assainissement sont présentées aux membres du Conseil municipal par la secrétaire de mairie :

- Fonctionnement :

Dépenses : 16.125,49 €

Recettes : 16.125,49 €

Le budget de fonctionnement est en hausse du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment de la vidange des boues de la station d'épuration.

- Investissement :

Dépenses : 11.726,92 €

Recettes : 11.726,92 €

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le budget prévisionnel Assainissement 2022.

4 / Délibération portant sur la part fixe «Assainissement 2023 » :

M. le maire fait part de sa proposition d'augmenter dès cette année la part fixe liée à l'assainissement collectif en raison du coût croissant des charges de fonctionnement de la station d'épuration et du contrat de maintenance en lien avec l'inflation.

L'augmentation serait la suivante : + 5€ HT

soit 95€ HT (104,50€ TTC)

Votant : 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la proposition d'augmentation de la part fixe « Assainissement 2023 ».

5 / Délibération sur le compte administratif et le compte de gestion 2022 de la commune :

Mme E.Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte administratif 2022, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

Les résultats du compte administratif sont résumés de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 194.962,69 €

Recettes : 203.497,93 €

Excédent : 8.535,24 €

- Section investissement :

Dépenses : 11.272,00 €

Recettes : 6.406,68 €

Déficit : 4.865,32 €

M. le maire se félicite d'une amélioration de la situation budgétaire pour l'année 2022. Après trois années plus délicates liées à la perte de dotations à hauteur de 8% du budget, les efforts engagés se concrétisent par une nouvelle dynamique qu'il faudra renforcer au cours des prochaines années.

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

M. L.Faraut soumet le compte administratif au vote.

Votants = 9

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif 2022.

Mme E.Charmot présente le compte de gestion du receveur public.

Les données comptables sont identiques au compte administratif du receveur public.

Votants = 10

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion du receveur public pour l'année 2022.

6 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2022 des budgets de la commune :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2022 sont à inscrire sur 2023 de la façon suivante :

- Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 8.535,24 €

Report (002 en 2022) : 0,00 €

Résultat à affecter : 8.535,24 €

- Investissement :

Résultat de l'exercice : - 4.865,32 €

Report (001 en 2022) : - 6.353,02 €

Solde d'exécution cumulé : - 11.218,34 €

Restes à réaliser en recettes : + 25.438,00 €

Report en fonctionnement : 002 en 2023 : + 8.535,24 €

Votants = 10

Pour : 9

Abstention : 1 (Mme M.Grangeon)

=> à la majorité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2022.

7 / Délibération portant sur le vote de la taxe d'habitation des résidences secondaires, de la taxe foncière « bâtie » et « non bâtie » :

M. le maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2023 les différentes taxes malgré les hausses généralisées liées à l'inflation :

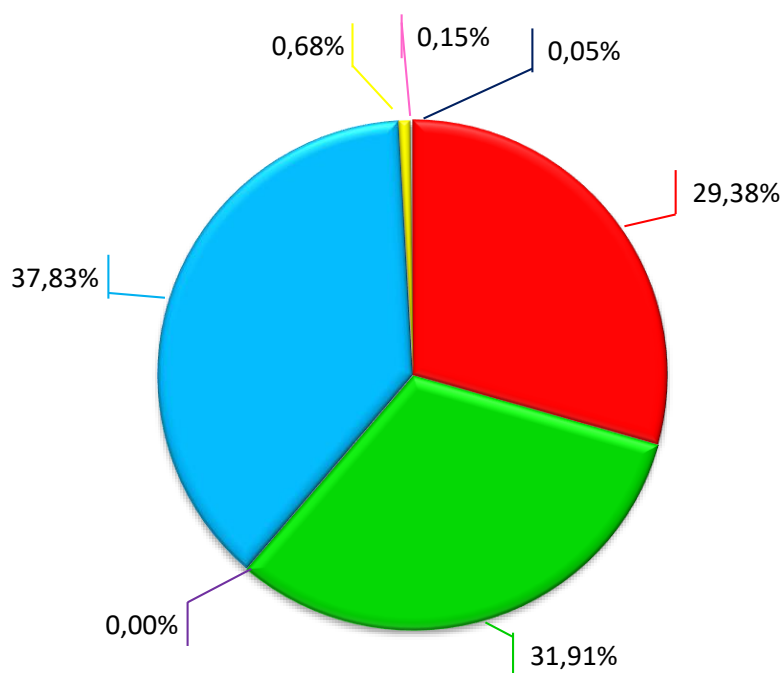
- Taxe d'habitation : 7,15%
- Taxe foncière bâtie : 37,28%
- Taxe foncière non bâtie : 34,71%

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le maintien des taux des différentes taxes pour 2023.

8 / Délibération portant sur le budget prévisionnel de Fonctionnement de la commune et d'Investissement pour l'année 202 » :

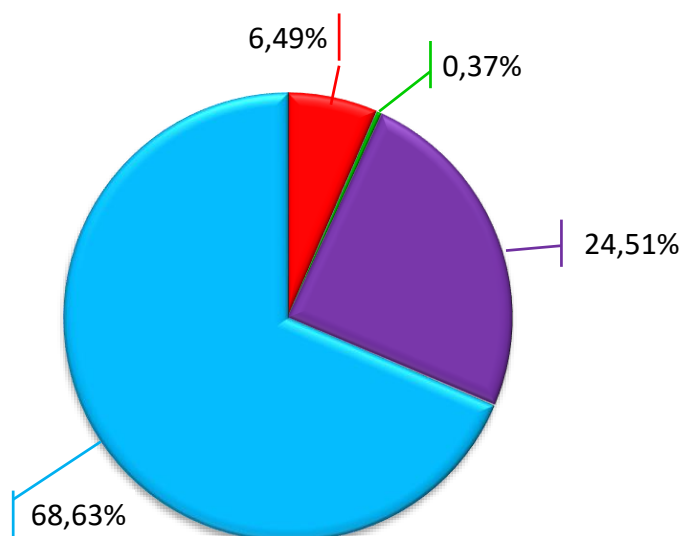
Mme E.Charmot présente le budget chapitre par chapitre.

Dépenses : 206.180,83 €



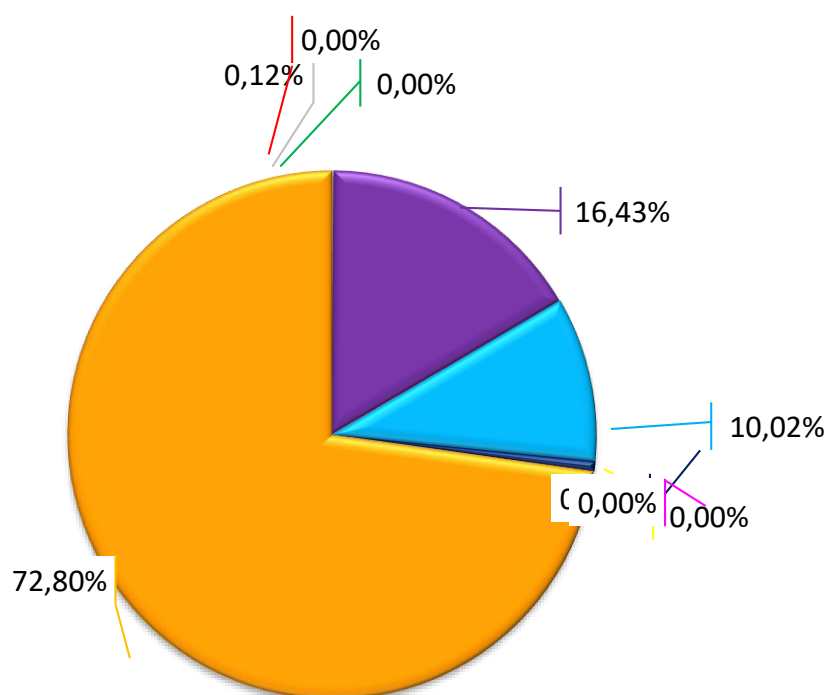
- Charges à caractère général (60.581,64€)
- Charges de personnel (65.800,00€)
- Virement section Fonctionnement (0,00€)
- Autres charges de gestion courante (78.002,19€)
- Charges financières (1.400,00€)
- Charges exceptionnelles (97,00€)
- Créances douteuses (300,00€)

Recettes : 206.180,83 €

INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL 2022**Dépenses : 62.418,34 €**

- Remboursement capital emprunts (10.600,00€)
- Dépôts et cautions (600,00€)
- Rénovation énergétique Salle des fêtes (40.000,00€)
- L001 (11.218,34€)

Recettes : 96.156,11 €



- FCTVA (118,11€)
- Taxe d'aménagement (0€)
- Affectation du nouveau résultat (0€)
- DCE 2021 Reste à réaliser (15.800,00€)
- DETR 2021 Rénov. Energétique SDF Reste à réaliser (9.638,00€)
- Emprunts (0€)
- Dépôts et caution (600,00€)
- Virement de la section de fonctionnement (0€)
- Vente immobilière (70.000,00€)

M. le maire précise que l'estimation de la Maison de la Poste a été réalisée par l'agence Square Habitat de Nevers.

Le montant se situe entre 60.000€ et 70.000€, prix du marché actuel.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent les budgets prévisionnels de Fonctionnement et d'Investissement 2023.

9 / Délibération portant sur le montant de la redevance du domaine public de distribution d'électricité et d'Orange pour l'année 2022 :

M. le maire présente le montant de la redevance du domaine public de distribution d'électricité et de télécommunication pour l'année 2022 :

- ENEDIS = 234 €
- Orange = 823 €

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le montant des redevances du domaine public pour Enedis et Orange.

10 / Délibération portant sur le renouvellement de la convention « Contrat Economie d'Energie » avec le SIEEEN pour l'année 2023 » :

M. le maire fait part de la nécessité de reconduire la convention avec le SIEEEN dans le cadre du « Contrat d'économie d'Energie pour l'année 2023.

Il est à noter une augmentation significative de la cotisation.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention avec le SIEEEN dans le cadre de la convention pour l'année 2023.

11 / Délibération portant sur la demande de subvention pour l'Association Sauvegarde de Dumphlun :

M. le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association Sauvegarde de Dumphlun pour l'organisation d'un évènement artistique au Château de Dumphlun lors des Journées du Patrimoine 2023.

M. le maire propose la somme de 100 €.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le montant de la subvention accordée à l'association Sauvegarde de Dumphlun.

12 / Informations diverses :

➤ Fête de la musique 2023 :

Après proposition de M. le maire, la date du 23 juin 2023 est retenue pour la fête de la musique.

Mme C.Lafond propose de contacter un musicien/chanteur pour animer la soirée autour d'une buvette et d'un plateau repas.

➤ **Recensement 2023 :**

M. le maire et Mme E.Charmot remercient l'ensemble de la population pour son accueil lors du recensement.

De même, ils remercient l'agent technique pour son travail d'information et de relance quotidien.

Les résultats révèlent une augmentation de la population depuis 2019.

Chiffres INSEE :

Population → 2019 = 302 habitants

2023 = 326 habitants

Résidents secondaires → 2019 = 40

2023 = 45

Soit 371 habitants en 2023.

➤ **Délégués pour le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire :**

Suite à la démission du Conseil municipal de Mme N.HOSLET, M. le maire demande au Conseil de nommer un nouveau délégué titulaire.

=> *à l'unanimité, les membres du Conseil nomment pour siéger au SITS :*

- *titulaires : Mme C.JAUBERT et M. le maire*

- *suppléants : Mme M.GRANGEON et M. A.BOUTRY*

13 / Questions diverses :

Pas de question diverse.

Le maire clôt la séance à 21h30.

Prochain conseil municipal : Juin 2023